



**Mesdames, Messieurs les Présidents de Clubs,
des Comités Régionaux
et Départementaux**

Les financements des Fédérations par le biais des conventions d'objectifs du Ministère de la Jeunesse et des Sports deviennent de plus en plus difficiles à obtenir.

Un resserrement des budgets d'une part et le fait que plusieurs actions, prises précédemment en charge par le Ministère, soient dorénavant financées par le CNDS en sont la cause principale.

Vous devez donc, vous les Clubs, Comités Régionaux et Comités Départementaux vous rapprocher de vos délégations départementales et régionales du Ministère de la Jeunesse et des Sport pour obtenir différentes subventions d'aide à vos actions dans le cadre du CNDS afin de soulager la Fédération quant aux financements qui vous sont attribués actuellement dans différents domaines.

Voici les principaux éléments pour vous guider dans vos demandes.

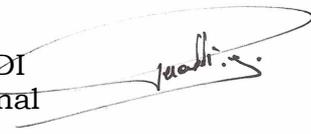
Les subventions du CNDS attribuées au niveau local s'inscrivent dans l'objectif double d'aider le développement de la pratique sportive pour tous les publics, sur l'ensemble du territoire, en priorité dans le cadre organisé que constitue le réseau des clubs sportifs affiliés à des Fédérations Sportives agréées tout en soutenant particulièrement les projets qui maximisent l'impact positif de cette pratique dans les domaines de l'action éducative, de l'intégration sociale, de la santé publique, du développement durable et de la protection de l'environnement.

Dans les types d'aides proposées par le CNDS, il ressort que les membres de la FFPM pourraient éventuellement demander des financements spécifiques pour :

- 1) **Aide à l'accès au club**
Incitation à la venue au club
- 2) **Aide directe à l'activité sportive**
École de sport
Organisation de compétition
Déplacement de sélections
- 3) **Pratique féminine**
Incitation à la pratique
- 4) **Promotion du sport**
Évènement sportif local

Les dossiers de demande de subvention seront disponibles, avant la fin de l'année ou au début de 2011, sur les sites de vos délégations régionales du Ministère de la Jeunesse et des Sports ou sur le site www.subventionligne.fr

Gérard PERODDI
Président National



Déléataire du Ministère de la Jeunesse et des Sports - Agréée par le Ministère de l'Environnement

BATEAU - BORD - CASTING - PALANGROTTE - PLAISANCE - SQUALES - THONIDÉS - TOUT GROS

Résidence Alliance - Centre Jorlis - 64600 ANGLET - Tél. 05 59 31 00 73 - Fax 05 59 63 67 26
<http://www.ffpm-national.com> - E.mail : FEDER.PECHEURS.MER@wanadoo.fr